



TCS Protection juridique circulation.

L'aide compétente en cas de litiges.

Un accident de la circulation lors de vos déplacements professionnels ? Des soucis avec la société de leasing ? Une réparation bâclée ? Quelle que soit la nature de votre litige, l'assurance TCS Protection juridique circulation s'engage pour vous et, le cas échéant, s'occupe d'une représentation compétente devant le tribunal.

Vos avantages en un clin d'œil

- Nouveau : couverture jusqu'à CHF 2 mio*
- Rapport prix/prestations attractif
- Pas de franchise
- Contrat annuel fair-play
- Toujours près de chez vous grâce à nos 8 services juridiques régionaux en Suisse
- Large réseau d'experts

Quelles sont les prestations offertes par la TCS Protection juridique circulation ?

Prise en charge des frais d'avocat, de justice, d'expertise et de médiation ainsi que des frais de traduction par un interprète

Achat et vente de voitures neuves ou d'occasion

La voiture que vous venez d'acheter est défectueuse ou vous vendez votre voiture, mais l'acheteur refuse de payer le prix convenu.

Réparation et entretien

Si la réparation de votre voiture a été bâclée.

Leasing et mobilité partagée

S'il y a un litige avec la société de leasing.

Infractions aux règles de la circulation routière ou accidents

Si vous êtes impliqué dans un accident de la route et que la responsabilité n'est pas claire.

Assurances

Si vous avez des conflits avec votre assurance après un accident.

Mobilité combinée

Lorsque le véhicule d'autopartage favori est hors d'état de marche depuis un certain temps, mais que l'abonnement doit pourtant être payé.

Énergie alternative

Lorsqu'une erreur survient dans la facturation du ravitaillement en électricité.

* Avec la TCS Protection juridique circulation Standard, vous êtes couvert à concurrence de CHF 1 mio en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein et au sein de l'UE/AELE et de CHF 100'000.– dans le reste du monde. Avec la TCS Protection juridique circulation Plus, vous êtes couvert à concurrence de CHF 2 mio en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein et au sein de l'UE/AELE et de CHF 200'000.– dans le reste du monde.



Contactez-nous aujourd'hui même



info@tcsge.ch



Par téléphone au
022 735 46 53



Quai Gustave-Ador 2
1207 Genève

Route de Meyrin 212
1217 Meyrin

Chemin de Blandonnet 4
1214 Vernier

Combien coûte la TCS Protection juridique circulation ?

	Couverture	Tarifs	Membre	Non membre
Standard	jusqu'à CHF 1 mio	Personne individuelle	CHF 69.–	CHF 78.–
		Couple/famille	CHF 99.–	CHF 112.–
Plus	jusqu'à CHF 2 mio	Personne individuelle	CHF 89.–	CHF 101.–
		Couple/famille	CHF 119.–	CHF 134.–

Quand débute et quand se termine l'assurance ?

1 jour après le paiement du montant, votre TCS Protection juridique circulation entre en vigueur et est valable 12 mois.

L'assurance se renouvelle tacitement d'année en année si elle n'est pas résiliée par écrit au plus tard 3 mois avant l'échéance annuelle.

Les cas juridiques antérieurs à la date de souscription ne sont pas couverts tout comme les litiges contractuels durant les 2 premiers mois après l'entrée en vigueur du contrat.

Où et à concurrence de quelles sommes la TCS Protection juridique circulation est-elle valable ?

Grâce à la TCS Protection juridique circulation *Standard*, vous ou toute votre famille êtes représentés de manière professionnelle. En Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein et au sein de l'UE/AELE, vous bénéficiez d'une couverture par litige à concurrence de CHF 1 mio et de CHF 100'000.– dans le reste du monde. Avec la TCS Protection juridique circulation *Plus*, la couverture atteint même CHF 2 mio en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein et au sein de l'UE/AELE et CHF 200'000.– dans le reste du monde.

Qui est couvert et en quelles qualités ?



En option individuelle, vous êtes couverts vous-même en tant que preneur d'assurance.



Pour un couple ou une famille, la couverture s'applique à vous et aux personnes faisant partie de votre ménage : votre conjoint ou partenaire et vos enfants de moins de 26 ans.

Vous êtes assuré en qualité de piéton, cycliste, usager des transports publics, partie à un contrat, conducteur et propriétaire de n'importe quel véhicule à moteur engagé dans la circulation routière ou de n'importe quel bateau utilisé à des fins privées.